



Critères pour l'obtention d'une « Theaterkaart »

Validité de la Theaterkaart: **2 saisons**, soit 2025/26 et 2026/27

Qui peut recevoir une Theaterkaart?

1. Theaterkaart commandée *à base d'une liste* soumise par les structures respectives :
 - Salariés et collaborateurs fixes des structures membres de la TF, souhaitant recevoir une Theaterkaart (la liste est établie par un responsable de la structure concernée et envoyée à la TF)
2. Theaterkaart *sur demande écrite individuelle* (le formulaire pour la demande est disponible pour téléchargement dans l'espace membres du site theater.lu) :
 - Membres des Conseils d'Administration des adhérents de la TF
 - Artistes en relation avec les membres de la TF

Critères d'obtention pour les artistes :

- avoir participé dans au moins *2 productions* chez des membres de la TF pendant les *2 ans précédant* la demande d'obtention
- et** participation à *1 production au minimum* pendant la validité de la Theaterkaart

3. Theaterkaart émise d'office en 3 exemplaires pour artistes invités :
Chaque structure reçoit *3 cartes au nom de la structure*. Ces cartes peuvent être mises à disposition des artistes non-résidents et/ou invités. Les théâtres devront gérer ces cartes eux-mêmes et à assurer leur restitution par les utilisateurs.